



**Gesves En Mieux**

# **Programme 2024 - 2030**



# Sommaire

- 2 Introduction**
- Economie & Indépendants/PME**
- 3** *Le travail et l'investissement valorisés et encouragés*
- Fiscalité & Finances**
- 6** *Une gestion saine pour une fiscalité qui ne pénalise pas davantage*
- Enseignement**
- 9** *Des infrastructures scolaires dignes et une communication renforcée*
- Voiries & Sécurité routière**
- 12** *Un état des routes amélioré, gage de sécurité*
- Démocratie & Gouvernance**
- 15** *La démocratie directe, une première ! Le pouvoir exercé pour et par les citoyens*
- Urbanisme**
- 19** *Une ruralité et un cadre de vie préservés*
- Agriculture**
- 21** *Les agriculteurs locaux soutenus et valorisés*
- Cadre de vie**
- 23** *Une qualité de vie améliorée et un cadre respecté*
- Mobilité**
- 25** *Une mobilité qui décloisonne Gesves du reste du monde*
- Environnement**
- 28** *Des citoyens responsabilisés et récompensés*
- Jeunesse**
- 31** *Une jeunesse soutenue et écoutée*
- Aînés**
- 33** *Des aînés gesvois écoutés et aidés*
- Social**
- 35** *Une commune solidaire et responsabilisante*
- Sport**
- 37** *Le sport, vecteur d'émancipation et créateur de liens*
- Logement**
- 39** *Le droit à un logement digne pour tous*
- Tourisme, Culture & Patrimoine**
- 41** *Le tourisme comme vecteur d'attractivité*
- Bien-être animal**
- 43** *Des êtres sensibles traités avec respect*

Chères gesvoises, chers gesvois,

Nous sommes heureux de vous présenter notre vision pour Gesves pour ces six prochaines années. Notre équipe a établi un projet innovant, ambitieux et documenté. Nous voulions répondre réellement à vos aspirations et apporter des solutions concrètes à vos problèmes quotidiens. Avec ce programme, nous fixons un **cap clair** à notre commune sur le long terme.

La politique, ce n'est pas promettre monts et merveilles en avançant des projets et des réformes dans le seul but d'occuper une place ou obtenir une voix. Dans ce cas, il s'agit tout simplement d'un écran de fumée qui se dissipe dès les premières contraintes réglementaires et budgétaires. Par ailleurs, la politique, ce n'est pas non plus se positionner dans une démarche d'austérité extrême, ayant pour conséquence de ne plus mener aucun projet d'avenir pour notre commune.

La politique comme nous l'avons élaborée à travers ce programme, c'est **écouter, comprendre et agir concrètement**. C'est écouter les citoyens et les acteurs qui font vivre notre commune (indépendants/PME, directions d'écoles, enseignants, parents, enfants, associations culturelles et sportives, etc.), écouter ce qu'ils attendent, comment ils aimeraient voir évoluer leur commune dans les prochaines années, comment ils aimeraient que l'autorité communale agisse. À partir de cet état des lieux, et du contexte réglementaire et budgétaire dans lequel nous évoluons, nous avons élaboré une vision claire composée de propositions qui l'alimentent.

Vous le verrez, **chaque proposition est expliquée, justifiée et, lorsque c'est possible, chiffrée**. Sur ce dernier point, j'ajouterais que nous avons développé des projections à l'horizon 2030 sur base d'hypothèses réelles qui font que ce programme est sans doute le programme le plus solide que le groupe GEM ait pu présenter.

Annoncer que nous allons améliorer l'état des voiries ou des bâtiments scolaires, préserver le caractère rural de nos villages, offrir des solutions de mobilité ou encore aider les travailleurs et les associations dans leurs activités, tout le monde peut le faire. Mais nous, nous expliquons **pourquoi** il est nécessaire de le faire et surtout **comment** nous allons le réaliser. C'est justement toute la particularité et la légitimité de notre programme.

Ce 13 octobre, Gesves est à un tournant de son histoire et pour ne pas le manquer, je vous invite à soutenir chacun de nos candidats.

D'avance, nous vous remercions pour votre lecture et, avec notre équipe, nous sommes à votre disposition pour que Gesves en mieux soit possible, grâce à vous !

Amicalement,

**Simon Lacroix**  
TÊTE DE LISTE





# Le travail et l'investissement valorisés et encouragés

**Valoriser le travail et ceux qui ont travaillé** fait partie de notre ADN. Favoriser l'économie et l'activité locale est crucial pour notre commune car cela crée des emplois, stimule l'innovation et encourage notre résilience économique. De plus, une économie locale dynamique renforce le tissu social, réduit l'exode des jeunes et encourage un développement durable, augmentant ainsi la qualité de vie et l'attractivité de la commune.

- **Réinstaurer le programme d'aides pour Indépendants et PME**

Le programme d'aides que nous avons mis en place permettait de répondre aux principaux freins au lancement d'une activité. Toutefois, le collège communal actuel a décidé de supprimer ce programme dès 2019. Pourtant, il permettait pour l'indépendant/PME de bénéficier d'une prime de 1.000€ au lancement d'une nouvelle activité, d'une aide gratuite à la promotion via nos canaux locaux (Gesves info, site web, Facebook, etc.) et d'une aide gratuite à la consultation par un organisme agréé. Aider les personnes à lancer leur activité en réinstaurant le programme d'aide sera une priorité.

- **Une fiscalité qui ne pénalise pas l'activité**

Nous n'accepterons de lever aucune taxe ayant un effet négatif sur le développement économique et l'emploi. La fiscalité ayant grandement augmenté à Gesves (+62,2% de pression fiscale totale entre 2018 et 2023, passant de 4,6 millions € à 7,5 millions €), nous défendrons la limitation de celle-ci. Pour ce faire, nous devons gérer notre endettement de manière saine et efficace. Dès lors, pour limiter la fiscalité, nous devons nous fixer une limite d'emprunt adéquate (cf. Rubrique Finance – Fiscalité).

- **Encourager les synergies entre nos acteurs économiques**

Nous désirons favoriser les échanges entre les acteurs de terrain (indépendants personnes physiques, PME, TPE) via des évènements économiques (networking, afterwork, macas d'or, etc.). Ces évènements permettraient de mettre en relation les acteurs gesvois et ainsi valoriser l'activité locale. De plus, nous mettrons tout en œuvre pour encourager les synergies entre les producteurs locaux, lorsque c'est possible, afin de mutualiser les couts fixes de celles-ci. Atelier partagé, entrepôt, chambre froide, etc. permettant ainsi de diminuer les frais fixes.

- **Sous-traiter ce qui peut l'être aux gesvois**

Nous souhaitons organiser et favoriser une participation accrue des TPE & PME gesvoises, ainsi que les indépendants personnes physiques par la quasi-systématisation d'appels d'offres publics et le recours à la sous-traitance pour pallier au manque de personnel communal. D'une part, cela crée de l'activité locale, et d'autre part cela permet aux services communaux de se concentrer sur d'autres tâches et ainsi rendre un service plus efficace aux citoyens. Par ailleurs, nous voulons également éviter, lorsque c'est possible et efficace, que les opérateurs publics ou financés par les communes ou les provinces ne concurrencent par leurs services des entreprises privées.

- **Réduire les délais de paiement effectif des entreprises dans le cadre de marchés publics passés par la commune**

Les marchés publics sont intéressants pour les entreprises locales. Toutefois, on s'aperçoit que les délais de paiement des pouvoirs publics sont généralement plus longs que ceux pratiqués par les entreprises entre elles ou avec des particuliers. Les retards de paiement peuvent avoir de lourdes conséquences pour les entreprises, en particulier les TPE et les indépendants personnes physiques. C'est pourquoi nous réduirons les délais de paiement pratiqués par la commune.

## **Écouter les acteurs économiques gesvois et les aider**

Une rencontre régulière des acteurs économiques de la commune devra être organisée afin d'établir ce que la commune peut mettre en place pour aider au développement de ces acteurs, notamment en les informant des différents marchés qui seront passés dans l'année, en répondant à toutes leurs questions, en mutualisant les bonnes pratiques, en les accompagnant dans leurs démarches administratives, etc. Cela pourrait se faire via la création d'une Maison de l'entrepreneuriat, ouverte à tous les acteurs.



- **Mettre en place un point de contact/guichet unique (SPOC) pour les actions d'accompagnement, d'aides financières et d'aides au financement**

En Belgique, nous sommes malheureusement connus pour notre bureaucratie et nos procédures administratives longues et qui n'apportent aucune plus-value. Afin d'accompagner et d'aider les indépendants et TPE/PME gesvois, nous mettrons en place une logique de point de contact/guichet unique (SPOC) destiné aux entreprises et qui renseigne, accompagne et oriente, notamment vers des dispositifs régionaux et fédéraux (guichet).

- **Aider nos indépendants et PME à se former**

Nous organiserons des formations gratuites, en présentiel et en ligne, à destination des commerçants, en particulier en matière d'e-commerce, de fiscalité, etc., en synergie avec les guichets d'entreprises.

- **Promouvoir les produits locaux**

Encourager la promotion des producteurs locaux, des commerces de proximité et la valorisation des circuits courts. Pour ce faire, des solutions devront être discutées avec les acteurs de terrain gesvois.

- **Développer l'économie circulaire**

Nous encouragerons l'économie circulaire, selon l'adage : « les déchets de l'un sont la matière première de l'autre ». Dans cette optique, nous favoriserons la réutilisation des déchets verts ainsi que le maintien de produits et leurs composants en circulation le plus longtemps possible, tout en veillant à garantir la qualité de leur utilisation.

- **Favoriser la création d'espaces de coworking fonctionnels, connectés et agréables**

Les espaces de coworking peuvent accueillir un indépendant de manière ponctuelle. Ils peuvent être utilisés en cas de problème ou d'inaccessibilité passagère du siège social de l'entreprise. La commune peut dès lors mettre en place une réflexion sur des espaces communaux, ou en collaboration avec d'autres communes, pour permettre la création de ces espaces.

- **Renforcer la collaboration avec l'Agence locale pour l'emploi (ALE)**

Le dispositif ALE met en relation des travailleurs et des particuliers ou des associations dans le cadre de la réalisation d'activités déterminées, par exemple l'aide au petit entretien de jardin, l'aide à la garde d'enfants, etc. Il s'agit d'une chance en plus de s'insérer dans le monde du travail.

# Une gestion saine pour une fiscalité qui ne pénalise pas davantage

Les questions relatives aux finances et à la fiscalité sont intimement liées à la gestion de la dette. Notre objectif est de gérer la commune avec **bon sens et pragmatisme**. Nous avons toujours été les seuls à lutter contre une fiscalité qui pénalise ceux qui travaillent ou ont travaillé. C'est pourquoi nous voulons une gestion active de l'endettement afin de s'engager dans une diminution de la part des charges de la dette dans notre budget ordinaire, et ainsi **limiter la pression fiscale** sur les citoyens.

- **S'engager dans une fiscalité qui ne pénalise pas davantage**

L'importance moyenne de notre dette en part-propre, entre 2019-2022, est de 16,66% de notre budget sur un exercice. Selon Belfius, par rapport à des communes comparables, notre part de dette devrait être de 9,2% (dernier rapport Belfius).

Concrètement, cela veut dire que si notre dette était à 9,2%, nous pourrions soit financier plus de projets en fonds propres pour environ 837.228€, soit baisser notre taux à l'impôt des personnes physiques (IPP) d'approximativement 1,6%, passant ainsi de 8,5% à 6,9%, soit une diminution moyenne annuelle de +/- 147€ d'IPP pour une personne en âge de travailler.

Notre objectif serait d'arriver à stabiliser la part propre de notre endettement entre ces deux taux (9,2% et 16,66%). À titre d'exemple, selon nos projections à long terme, si nous prenions une balise à 12%, ce qui serait très ambitieux, cela représenterait une économie de 542.013€ au budget 2030. Autrement dit, soit cette économie pourrait être affectée aux différents départements communaux pour améliorer le service aux citoyens, sans aucune augmentation de taxe, voire constituer une réserve pour le futur, soit l'économie permettrait de diminuer le taux d'IPP de +/- 1%, et donc baisser en moyenne l'IPP de 115€ par an pour une personne en âge de travailler d'ici 2030.

Quoiqu'il en soit, il s'agit ici d'un exemple. La fixation de ce taux devra se faire en parfaite collaboration avec le Directeur financier, avec pragmatisme et dans le but de ne pas augmenter la fiscalité sur les gesvois à l'avenir et d'assurer un service aux citoyens efficace et de qualité.

- **Entrer dans une culture de l'évaluation des politiques publiques**

Le temps des dépenses inconsidérées est totalement révolu. Les politiques publiques menées par la commune seront construites pour le long terme, ajustables, transparentes et objectivées. Évaluer les politiques publiques est crucial pour mesurer leur efficacité, leur pertinence et leur impact réel sur la société. Cela permet d'identifier les réussites, de corriger les insuffisances, et d'assurer une utilisation optimale des ressources publiques. Une évaluation rigoureuse garantit que les actions mises en place répondent aux besoins des citoyens et contribuent à une gouvernance transparente et responsable.

- **Refuser les dépenses somptuaires et les frais de représentation**

Nous devons préserver les ressources publiques et garantir une gestion financière responsable. C'est pourquoi nous refuserons les dépenses qui ne sont pas justifiées et les frais de représentations. Cela permettra de concentrer les fonds sur les services essentiels tels que l'éducation, la santé et les infrastructures, améliorant ainsi la qualité de vie des citoyens. Éviter ces dépenses contribue à renforcer la transparence et la confiance des gesvois dans la gestion communale, démontrant un engagement des élus envers l'intérêt général.

- **Développer des projets pluricommunaux**

Les objectifs relatifs au développement de projets pluricommunaux sont de mutualiser les coûts et profiter des synergies dans les spécialisations de chacun. L'endettement de l'autorité de tutelle étant très important, il est probable que les communes bénéficieront d'appels à projets et, de facto, de subsides. Dès lors, il est important de pouvoir anticiper cet état de fait et gérer de manière autonome les projets que nous développons.

- **Mener une politique active de recherche et d'obtention de subsides, tout en analysant l'opportunité de ceux-ci**

Un subside d'une autorité supérieure est un moyen pour la commune de développer des projets couteux sans en supporter l'entièreté des coûts. Toutefois, il s'agit de ne pas « sauter » sur toutes les possibilités de subsides si la commune n'en éprouve pas le besoin, ce qui a parfois été le cas la législature passée. En effet, la commune doit tout de même emprunter le différentiel et cela se retranscrit dans les budgets suivants en remboursement de capital et paiement des intérêts, et donc un alourdissement de la charge de la dette.

- **Réévaluer l'utilité de la taxe sur terrains à bâtir non bâtis**

L'objectif poursuivi par le collège actuel, qui a augmenté cette taxe de 40% à partir de 2023 (passant ainsi de 25€ à 35€ par mètre courant à front de voirie, avec un maximum passant de 440€ à 620€), est d'inciter les ménages à construire. Cependant, il n'existe aucune évaluation de cette politique. Dès lors, nous proposons de réévaluer son utilité.

- **Analyser la possibilité de récompenser fiscalement les personnes qui font attention à leur production de déchets**

Le développement plus complet de cette proposition est à retrouver dans la rubrique « Environnement » de ce programme. En diminuant le nombre de levées comprises au sein de la partie forfaitaire de la « taxe déchet », on diminue la taxe à due concurrence et on responsabilise chaque ménage dans le tri de ses déchets sur la partie variable. Ainsi, un ménage qui trie d'avantage, fait attention à sa consommation, réduisant dès lors la pollution, verra sa taxe réduite. Concrètement, si le nombre de levée passe de 12 à 8, cela pourrait représenter un gain moyen de 225,66 € sur la législature pour chaque ménage. Cette proposition sera analysée dans le respect des compositions des ménages.

- **Réduire les salaires des échevins et du bourgmestre**

Le collège doit montrer l'exemple en termes d'économie et d'optimisation budgétaire. De ce fait, nous proposons de réduire de 5% les salaires des échevins et bourgmestre via un mécanisme de rétrocession volontaire à la commune, ce qui reviendrait, selon nos projections, à une économie cumulée de 78.264€ sur la législature.

## Mais aussi

- Réinstaurer la prime de naissance pour aider les parents face à l'augmentation des coûts liés à l'arrivée d'un enfant.
- Établir des budgets qui soient au plus proches de la réalité et élaborés avec responsabilité et anticipation. Conformément à la législation, ils seront à l'équilibre.
- Valoriser les actifs de la commune (domaine public, bois, bâtiments, etc.).
- Aucune nouvelle taxe ni d'augmentation de celles déjà existantes.





# Des infrastructures scolaires dignes et une communication renforcée

L'enseignement primaire dans une commune rurale est crucial pour le développement de chaque élève. Il assure l'égalité des chances, offrant à chaque enfant l'accès à **une éducation de qualité**, quel que soit son lieu de résidence. Il favorise également la cohésion sociale en créant un lien communautaire fort, tout en permettant de maintenir l'attrait pour notre commune pour les familles. Enfin, il contribue à **l'épanouissement personnel et au développement des compétences de base** indispensables pour l'avenir des enfants.

- **Améliorer nos infrastructures scolaires par un plan d'infrastructures scolaires**

L'amélioration de nos infrastructures scolaires constitue une priorité. Celle-ci se réalisera via un plan d'infrastructures scolaires qui permettra d'avoir une vision claire et transparente sur 6 ans : planification des rénovations, des extensions, des constructions, etc., en fonction de l'état actuel des bâtiments, des sanitaires, des améliorations possibles des PEB scolaires, de l'évolution démographique, etc. Il constituera le plan de route pour les investissements en infrastructures scolaires, établi en concertation avec les écoles, tout en laissant la place à des adaptations.

- **Soutenir nos directions d'écoles dans leur autonomie**

Pour un enseignement de qualité, nous soutiendrons les directions des écoles communales dans la vision qu'elles mettent en œuvre pour leur établissement, en collaboration avec le collège. Elles gèrent au quotidien leur école et sont donc les plus qualifiées pour mettre en place la vision décidée en collaboration avec le Pouvoir organisateur. Une relation de confiance doit être réinstaurée.

- **Améliorer la communication et l'information autour du projet d'école sur le site de Mozet**

Le projet scolaire sur le site de Mozet souffre d'un manque de transparence. Les versions sur celui-ci divergent trop souvent, à tel point que le projet n'est pas clair. Un projet de cette importance doit s'effectuer en transparence et en concertation avec les citoyens et les acteurs concernés (parents, directions, enseignants). Selon cet adage de Nicolas Boileau, homme de lettres français, « ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément ».

- **Concierter nos directions (et nos enseignants) sur la politique relative à l'enseignement et aux infrastructures**

La concertation et la transparence sont des éléments transversaux à l'ensemble de la politique que nous voulons mener. Il en va de même en matière d'enseignement. C'est pourquoi nous estimons que chaque politique globale en matière d'enseignement sera concertée avec les directions et les enseignants.

- **Soutenir les écoles et associations de parents dans leurs activités**

Nous avons la chance d'avoir des associations de parents et des écoles qui sont très actives sur notre commune, quel que soit le réseau. C'est pourquoi il est essentiel que la commune contribue à entretenir cette dynamique en étant à l'écoute de leurs besoins et en améliorant le soutien logistique aux écoles et associations de parents dans les activités qu'elles organisent, en mettant à disposition du matériel communal, de manière juste et équilibrée entre les réseaux.

- **Améliorer les conditions d'accueil et de bien-être des enfants et de l'équipe pédagogique**

Nous travaillerons à la mise en œuvre de la modernisation de certains bâtiments de manière concertée et en totale transparence avec les acteurs concernés. De plus, nous devons veiller à ce que les équipes pédagogiques disposent des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions (supports numériques et formations aux nouvelles technologies, etc.). Enfin, il est nécessaire de toujours pouvoir accueillir les enfants qui habitent à proximité de l'école concernée.



## • Soutenir une équipe de pilotage inter-réseaux

Nous souhaitons soutenir une équipe de pilotage inter-réseaux avec les directrices et directeurs d'écoles, la responsable administrative et le référent pédagogique des pouvoirs organisateurs pour établir des synergies et une concertation au sein de notre enseignement communal. Le pacte d'excellence et ses plans de pilotage, le décret pour une école inclusive et leurs aménagements raisonnables ainsi que différents autres textes légaux nécessitent une réflexion collective pour permettre l'adaptation des méthodes pédagogiques et de notre organisation scolaire aux évolutions et défis de notre société.

## • Sensibiliser nos élèves à la production et la consommation locale

Sensibiliser les élèves de nos écoles à la cueillette, à la transformation et à la consommation, et intégrer les produits locaux dans les repas servis dans nos écoles. En concertation avec les équipes pédagogiques, nous mettrons tout en œuvre pour promouvoir une nourriture saine et équilibrée (à base de produits bio et locaux) et tendre vers le « zéro déchet ».

## Mais aussi

- Soutenir et renforcer les collaborations entre l'asbl Gesves Extra, les écoles de notre territoire et le pouvoir communal.
- Encourager la pratique régulière de l'activité physique (exemple : vélo-bus).
- Maintenir et renforcer les temps d'aides aux devoirs.
- Augmenter les activités intergénérationnelles via les écoles, Gesves Extra, les plaines de vacances, le patro, etc.
- Renforcer la collaboration avec la bibliothèque communale / ludothèque.



Au 1er janvier 2024,  
**1.212 enfants**  
gesvois sont  
concernés par  
l'obligation scolaire.



# Un état des routes amélioré, gage de sécurité

Entretien des routes, des cimetières et des accotements, ou encore garantir la sécurité routière, est crucial pour assurer la sécurité, le confort, et la qualité de vie des habitants. Des **routes bien entretenues** facilitent les déplacements et préviennent les accidents. Les cimetières, en bon état, respectent la mémoire des défunts et offrent un lieu de recueillement paisible. Par ailleurs, des accotements soignés contribuent à la propreté et la sécurité routière de la commune, tout en protégeant la biodiversité locale. Enfin, afin de pouvoir se déplacer et vivre sereinement et en toute sécurité dans notre belle commune rurale, la **sécurité sur nos voiries** doit pouvoir être assurée.

- **Améliorer l'état de nos voiries et procéder à leur entretien régulier**

Un investissement plus important dans l'entretien de nos voiries (en ce compris accotements, égouttages, sécurisation, etc.) est une priorité. Actuellement, l'état global du réseau gesvois s'est détérioré en raison d'un sous-investissement structurel. En effet, en moyenne, de 2019 à 2022, seulement un peu plus de 36% des investissements étaient destinés aux voiries, alors que la moyenne des communes wallonnes se situe aux alentours de 45%. Cela représente, en moyenne à nouveau, un investissement de 193.845€ en plus par année.

De plus, l'entretien via marché public doit se réaliser à un rythme régulier sur plusieurs années pour être efficace. C'est pourquoi, la priorité dans les prochaines années sera de réorienter les moyens et maintenir un investissement stable et constant dans nos voiries, pour atteindre une moyenne comparable aux autres communes wallonnes et ainsi améliorer l'état de notre réseau.

- **Combattre la vitesse excessive dans nos rues**

Nous voulons endiguer la vitesse excessive dans nos rues en envisageant de sanctionner les infractions de vitesse par des sanctions administratives communales en les intégrant dans notre règlement général de police administrative (RGPA), après concertations et en collaboration avec la Zone des Arches et le Parquet. Cela permettrait d'être plus efficace dans la réduction réelle des vitesses pratiquées dans nos villages, tout en permettant aux conducteurs qui roulent beaucoup trop vite, mettant ainsi en danger la sécurité de nos citoyens et autres usagers, de contribuer à l'augmentation du budget communal. Des aménagements routiers pourront également être effectués, en concertation avec les riverains et la Commission de sécurité routière.

- **Organiser et intensifier le salage préventif en hiver**

Le salage préventif des routes est essentiel pour prévenir la formation de glace et améliorer la sécurité routière. Il réduit les risques d'accidents en maintenant les routes praticables lors de conditions hivernales. Cette mesure proactive permet aussi de limiter les perturbations du trafic, facilitant les déplacements et le fonctionnement des services d'urgence. Nous souhaitons généraliser le salage préventif via des commandes anticipées de sel.

- **Présenter et élaborer le Plan d'investissement communal (PIC) en concertation avec les citoyens**

Tous les trois ans, la commune valide un PIC, regroupant les chantiers routiers importants sur la commune qui seront subsidiés à 60% par la Région wallonne. Pour élaborer ce plan, nous souhaitons qu'il soit discuté avec l'Assemblée citoyenne, voire des assemblées citoyennes locales, afin de recueillir l'avis des citoyens présents sur le terrain. L'objectif est de s'assurer de l'adéquation des priorités des citoyens avec la planification des travaux routiers établie par le collège communal.

- **Aménager des dispositifs pour la prévention face aux inondations et les entretenir**

Lutter contre les inondations est essentiel pour protéger les vies humaines, les habitations, et les infrastructures. Les inondations peuvent causer des dégâts matériels importants et perturber l'économie locale. Prévenir ces catastrophes minimise les pertes, assure la sécurité des populations, et préserve les écosystèmes, tout en garantissant la résilience des communautés face aux événements climatiques extrêmes. C'est pourquoi nous défendons la mise en place, après étude, de diverses solutions comme la création d'un bassin de rétention d'eau, l'aménagement des berges, l'utilisation de moyens naturels de lutte contre les inondations (éviter d'imperméabiliser des surfaces), etc.



- **Sécuriser les abords des lieux de vie importants comme les écoles, les plaines, le hall et les crèches**

Il est essentiel d'assurer la sécurité aux alentours des lieux de vie importants, où en examinant différentes mesures possibles : sens interdit provisoire, signalisation, dépose-minute, marquage au sol plus visible et innovant, radar préventif, etc.

- **Collaborer avec la Région pour sécuriser les voiries régionales**

La commune de Gesves possède 25,5 km de voiries régionales passant sur son territoire. Le groupe GEM est intervenu à de nombreuses reprises pour la sécurisation de voiries régionales, notamment la RN946. GEM utilisera ses relais régionaux pour entrer dans une véritable collaboration renforcée avec la Région pour sécuriser et entretenir ses voiries régionales (la rue Monty, la route de Francesse, la Chaussée de Gramptinne ou encore la rue de Jausse et son prolongement sur le Strouvia).

- **Aménager le territoire et la voirie dans le respect du monde agricole**

Nous veillerons à un aménagement du territoire attentif au maintien des surfaces agricoles, dans le souci de conserver et d'assurer la capacité de production alimentaire pour les générations futures. De plus, nous concevrons les aménagements de voiries en restant attentifs, le cas échéant, au dimensionnement nécessaire pour le passage du charroi agricole lourd (largeur et hauteur). L'entretien des chemins agricoles et des abords de voiries devra également être repensé.

### **Mais aussi...**

- Créer des zones apaisées en période de vacances scolaires.
- Augmenter le nombre d'agents constateurs formés.
- Cartographier les points stratégiques pour le fauchage, sécuriser les abords de voiries.
- Revoir la politique d'entretien des cimetières (bruleur thermique).
- Sensibiliser la Région wallonne au placement d'un radar sonore dans la vallée de Gesves.
- Entretien et envisager la création de portes de village, permettant de ralentir les véhicules à l'entrée de nos villages.
- Réorganiser le service voirie et service bâtiment pour une meilleure coordination et un meilleur service au citoyen.



# La démocratie directe, une première !

## Le pouvoir exercé par et pour les citoyens

Cette législature, le collège communal a beaucoup trop peu invité la population à donner son avis. Lorsqu'il le faisait, on ne le suivait pas forcément, sans donner d'explication. De plus, les commissions (sécurité routière, agricole, etc.) n'ont été que beaucoup trop peu sollicitées. Enfin, au conseil communal, le droit d'interpellation a été réduit.

Le collège est **au service des citoyens** et doit être responsable devant ceux-ci. C'est pourquoi, de manière tout à fait révolutionnaire, nous devons mettre tout en place pour que les citoyens puissent réellement **participer aux décisions** via un système démocratique direct : les écouter, réellement prendre en compte leur avis et expliquer de manière pédagogique les décisions qui sont prises.

- **Créer une Assemblée citoyenne tirée au sort et sur base volontaire**

De manière générale, il existe un sentiment de confiscation du pouvoir par une petite classe d'élus déconnectés des réalités. Pour y remédier, nous avons l'idée de créer une assemblée de citoyens tirés au sort. Le collège communal exposerait sa politique devant les citoyens qui auraient le droit de réponse. Parallèlement, les citoyens pourraient relayer directement leurs préoccupations au collège communal et obtenir ainsi une réponse.

On en revient au fondement de la démocratie athénienne, où le tirage au sort jouait un rôle essentiel et permettait de prévenir les tentatives de confiscation des pouvoirs par ceux qui n'étaient poussés que par l'ambition personnelle. Le monde politique doit être plus ouvert à des profils différents (genres, âges, niveaux scolaires, milieux socio-économiques). Par ailleurs, cette assemblée pourrait également être ouverte aux personnes volontaires.

- **Créer une véritable écoute des enjeux locaux**

Sur la même base que l'Assemblée citoyenne, des assemblées locales pourraient également être créées pour chaque village, permettant ainsi de relayer des préoccupations plus spécifiques à chaque entité et d'obtenir une réponse directement du collège communal. Ce dernier pourrait également exposer la politique qu'il compte mettre en place pour le village en question devant ses habitants.

- **Être transparent et expliquer pédagogiquement les tenants et aboutissants des décisions**

Les conseils et collèges communaux sont composés de dossiers dont la compréhension des enjeux et des acteurs en présence est parfois complexe. Pour disposer d'une participation active et éclairée des citoyens dans les prises de décisions politiques, il est nécessaire de travailler fortement sur une approche pédagogique visant à expliquer le rôle des acteurs et les enjeux communaux des dossiers stratégiques de la commune. Ainsi, les citoyens auront toutes les cartes en mains pour donner leur avis.

- **Permettre aux citoyens de faire remonter leurs idées**

Même si l'instauration de notre Assemblée citoyenne est une innovation démocratique sans précédent, certains citoyens préféreront rester plus discrets alors qu'ils possèdent des idées fantastiques pour améliorer la qualité de vie dans notre commune. C'est pourquoi nous proposerons des boîtes à idées, « J'ai commune idée », dans chaque village (par exemple, à côté des boîtes à livres).



- **Entrer dans une culture de l'évaluation des politiques publiques**

Le temps des dépenses inconsidérées est totalement révolu. Les politiques publiques menées par la commune seront construites pour le long terme, ajustables, transparentes et objectivées. Évaluer les politiques publiques est crucial pour mesurer leur efficacité, leur pertinence et leur impact réel sur la société. Cela permet d'identifier les réussites, de corriger les insuffisances, et d'assurer une utilisation optimale des ressources publiques. Une évaluation rigoureuse garantit que les actions mises en place répondent aux besoins des citoyens et contribuent à une gouvernance transparente et responsable.

- **Réduire les salaires des échevins et du bourgmestre**

Le collège doit montrer l'exemple en termes d'économie et d'optimisation budgétaire. De ce fait, nous proposons de réduire de 5% les salaires des échevins et bourgmestre via un mécanisme de rétrocession volontaire à la commune, ce qui reviendrait, selon nos projections, à une économie cumulée de 78.264€ sur la législature.

- **Soutenir les travailleurs sociaux de premières lignes**

Nous comptons soutenir les travailleuses et travailleurs de premières lignes (assistantes sociales du CPAS, agents de la maison de repos, etc.) face à la charge psychosociale que représente leur fonction quotidiennement, en établissant un plan d'actions pour la prévention et la gestion des risques psychosociaux. Nous nous appuyerons sur l'initiative mise en place durant la crise covid par le GAL via des groupes de paroles.

- **Permettre des consultations populaires**

Vous l'aurez compris, nous voulons intégrer le citoyen au cœur des décisions. C'est pourquoi, à côté de l'assemblée citoyenne, nous voulons pouvoir tenir des consultations populaires lorsque des sujets importants le nécessiteront. C'est la loi du 10 avril 1995 qui organise pour la première fois légalement la tenue de consultations populaires au niveau communal. Nous voulons transposer cette possibilité au sein de notre règlement d'ordre intérieur.



- **Généraliser la pratique d'appel au médiateur**

Il existe une convention de partenariat entre la commune et le Médiateur. Il s'agit d'un outil neutre d'entente, d'écoute et de compréhension qui vise à favoriser les bonnes relations entre la population et les services communaux. Son rôle consiste à aider toute personne rencontrant des difficultés avec un service de l'Administration communale. Il tente de concilier les points de vue des deux parties et de renouer le dialogue entre le citoyen et le service concerné.

- **Améliorer et clarifier la retransmission des conseils communaux afin d'améliorer la compréhension des débats et l'attractivité.**

L'information sur la vie de la commune est un facteur fondamental de la démocratie. Avec la retransmission des conseils, nous avons un outil qui la favorise. Pourtant, actuellement, la qualité moindre de la retransmission n'aide pas le citoyen à comprendre les débats et ne les rend pas attractifs. C'est pourquoi nous proposons d'améliorer la qualité de la retransmission et rendre les débats plus accessibles (couleurs, graphiques, noms des intervenants, fonctions, etc.).

- **Définir des profils de fonction pour chaque agent, en synergie avec le plan de formation**

L'objectif est d'établir un bilan de compétences (parcours professionnels, niveau de formation, ancienneté) et les possibilités d'évolutions en fonction du bilan (plan de formation, évolution barémique, évolution dans les fonctions, tutorat, anticipation des départs à la pension et partage des know how, etc.) dans un souci d'efficacité du service au citoyen et de bien-être au travail.

- **Établir un plan de ressources humaines pour le bien-être au travail**

Des agents qui se sentent bien dans leur travail prestent un service plus efficace aux citoyens. C'est pourquoi nous prévoyons un véritable plan pour le personnel communal, visant à assurer le bien-être au travail, le droit à la parole, l'écoute, la justice entre collègues, l'égalité raisonnée et raisonnable face au pointage, la prévention face au burn out, la clarté des procédures internes, etc.

## **Mais aussi**

- Réunir plus régulièrement les commissions et s'assurer qu'elles fonctionnent, que leur avis puisse être suivi, ou qu'à tout le moins une justification soit donnée.
- Organiser une tournante entre les villages pour les conseils communaux. L'objectif est de donner la possibilité à chaque citoyen de participer au Conseil (en fonction de la logistique relative à la retransmission).

# Une ruralité et un cadre de vie préservés

Dans le cadre de ses compétences et en coordination avec la Région, la commune est un acteur majeur du développement attractif et durable du territoire. Elle en est gestionnaire et garante. C'est pourquoi nous devons établir des **règles qui sont accessibles et compréhensibles**, et qui permettent de **respecter le cadre rural unique** dont nous bénéficions.

- **Veiller au caractère rural spécifique de nos villages**

Conformément au Schéma de développement du territoire (SDT), l'urbanisation sera effectuée avec modération, de manière réfléchie et de façon ciblée, en trouvant un équilibre entre la volonté des gesvois de construire, notamment les jeunes désirant rester sur la commune, et la préservation de notre ruralité et de nos paysages.

- **Écouter les citoyens et assurer la neutralité dans les décisions**

La commune doit être un acteur d'écoute et un meilleur accompagnateur des demandeurs de plus petits permis d'urbanisme, qui sont généralement déposés par des particuliers. La commune devra également s'engager à éviter tout favoritisme dans l'application des différentes normes existantes. Des décisions justes et motivées pour chaque demande sont les garants de leur légitimité.

- **Améliorer l'accessibilité et la compréhension des règles urbanistiques par la rédaction d'un guide**

Gesves est reconnue pour disposer de règles urbanistiques multiples et complexes. Nous proposons un vademécum communal d'urbanisme qui reprendra les principales formalités urbanistiques à destination des citoyens, des architectes ou de toutes personnes susceptibles de déposer tout type de demande de permis. Ce guide devra être clair et accessible numériquement et pourrait être présenté au sein d'une vidéo explicative.

- **Améliorer la taille et l'équipement des voiries par les promoteurs**

Nous proposons de généraliser l'intégration en charge d'urbanisme les travaux publics importants (voiries, trottoirs, abords, assainissement des sols, etc.) liés à des projets urbanistiques plus importants, portés par des promoteurs.

- **Mettre en œuvre le principe d'optimisation spatiale**

Contenue dans la réforme du Schéma du développement du territoire (SDT), l'optimisation spatiale vise à préserver au maximum les terres dans leur affectation et à assurer une utilisation efficiente et cohérente du sol par l'urbanisation. Dans cette optique, nous privilégierons la densification des centralités, tout en préservant le caractère rural exceptionnel de chaque village.

- **Assurer une protection architecturale des fermes**

Le maintien du cadre architectural des fermes, en cas de transformation de l'affectation du bien, sera une priorité. De manière plus générale, nous serons attentifs à la protection architecturale des villages de manière raisonnée et raisonnable.

- **Utiliser l'aménagement du territoire comme outil en faveur de l'offre d'une multitude de services.**

Avec l'adoption de la réforme du Schéma de développement du territoire (SDT), le concept de centralité a été créé. Il s'agit d'un réel levier pour définir la politique communale en matière d'Aménagement du territoire, d'accessibilité de services, notamment en transport en commun, mais établit également de fortes contraintes en matière d'urbanisme. Dans ce cadre, deux centralités ont été identifiées, à Faulx-Les Tombes et à Gesves. Ces centralités sont un atout de premier plan pour soutenir et structurer le développement du territoire et y développer des projets variés comme le renforcement de l'offre de mobilité, le développement de logements, de commerces, d'activités tertiaires ou encore de l'amélioration du cadre de vie. L'opportunité d'intégrer d'autres centralités villageoises via notre schéma de structure communal pourra être étudiée.

- **Préserver le caractère rural de nos villages et nos paysages condruziens**

La préservation du caractère rural de nos villages et de nos paysages condruziens est essentielle pour maintenir notre patrimoine naturel et culturel. Cela favorise le tourisme durable, renforce l'identité locale, et protège la biodiversité. En conservant nos traditions et nos paysages uniques, nous assurons un cadre de vie authentique et attractif pour les générations futures, tout en soutenant l'économie locale.

- **Mise en place d'une réflexion sur l'habitat léger et intergénérationnel**

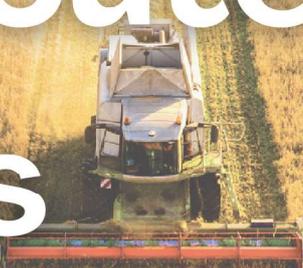
En concertation avec les citoyens, nous mènerons une réflexion sur l'habitat léger et intergénérationnel, tout en ayant la volonté de protéger le cadre de vie de nos villages. La société et les structures familiales évoluent. Par conséquent, il est opportun de s'interroger sur la pertinence des nouvelles manières de se loger aujourd'hui. Cette réflexion se fera en concertation avec la CCATM et les citoyens.

### **Mais aussi**

Chercher à poursuivre l'amélioration de la visibilité des enquêtes publiques.



# Les agriculteurs locaux soutenus et valorisés



L'agriculture, **secteur essentiel de notre économie**, connaît depuis plusieurs années une crise importante. Le soutien à nos agriculteurs requiert dès lors toute notre attention, comme le démontrent nos interventions au conseil communal et notre motion de soutien au monde agricole, proposant ainsi des mesures concrètes pour le soutenir. Notre objectif, en tant que pouvoir public, est de **promouvoir une agriculture viable et durable**. Autrement dit, respectueuse de l'environnement, socialement responsable et assurant la viabilité économique des producteurs.

- **Soutenir la production locale**

Nous soutiendrons les productions agricoles et alimentaires locales ainsi que leur commercialisation (circuits courts, marchés, etc.) et la sensibilisation des élèves de nos écoles à la cueillette, à la transformation et la consommation. Nous intégrerons également les produits locaux au sein des repas servis dans les écoles, les maisons de repos, etc.

- **Aider les jeunes agriculteurs à lancer leur activité**

Nous aiderons et nous participerons à l'installation et au lancement d'activités de jeunes ou nouveaux producteurs disposant de peu de moyens, notamment via l'affectation de terres communales (essarts communaux et actualisation du cadastre des terrains), ainsi que par l'intermédiaire du Programme d'aides pour indépendants et PME que nous comptons remettre en place (cf. Rubrique Économie).

- **Écouter réellement nos agriculteurs**

Il est primordial de développer une collaboration et un dialogue constructif avec nos agriculteurs locaux et leurs représentants. C'est pourquoi, nous redynamiserons la Commission agricole, représentant le monde agricole gesvois, afin d'en faire un lieu d'échanges avec les acteurs de terrain. La Commission, comme d'autres, a été laissée à l'abandon sous cette législature. Pourtant, il s'agit d'un outil précieux pour écouter le secteur et trouver ensemble des solutions pour favoriser la consommation locale, l'économie circulaire, etc.

# Les agriculteurs comme partenaires de la commune

Nous poursuivrons et encouragerons le recours à la sous-traitance auprès de nos agriculteurs pour un ensemble de travaux que ces derniers peuvent réaliser, comme le déneigement, le fauchage, etc.



- **Aménager le territoire et la voirie dans le respect du monde agricole**

Nous veillerons à un aménagement du territoire attentif au maintien des surfaces agricoles, dans le souci de conserver et d'assurer la capacité de production alimentaire pour les générations futures. De plus, nous concevrons les aménagements de voiries en restant attentifs, le cas échéant, au dimensionnement nécessaire pour le passage du charroi agricole lourd (largeur et hauteur). L'entretien des chemins agricoles et des abords de voiries devra également être repensé.

- **Créer du lien entre les agriculteurs, les citoyens et les écoles**

Nous souhaitons encourager les visites de fermes par les écoles (journée ferme ouverte, etc.). Nous intégrerons davantage les produits locaux dans les repas servis dans nos écoles, maisons de repos, etc., en organisant une alternance entre nos producteurs. De plus, nous mettrons en place des rencontres entre agriculteurs gesvois et citoyens, avec la possibilité d'effectuer des journées portes ouvertes ou d'organiser des marchés locaux.

- **Mise en place d'une politique pour les essarts communaux**

Nous mènerons une approche raisonnée de l'usage des essarts communaux, avec une attribution durable et prioritaire aux "éco-preneurs" (maraîchers, horticulteurs, fruiticulteurs, apiculteurs...) et aux nouveaux agriculteurs, de manière à faciliter l'accès aux terres agricoles. Nous étudierons l'utilité de vendre certains essarts difficiles d'accès et/ou d'entretien ou de les convertir en zones dédiées à la biodiversité.



# Une qualité de vie améliorée et un cadre respecté

Le cadre de vie prend en compte le soutien à la vie associative de notre commune, les démarches administratives, la sécurité (notamment sur nos places communales), etc. La commune doit fournir un cadre, qui permette à tout un chacun de vivre pacifiquement et en harmonie, et le faire respecter. Notre priorité sera, d'une part, de mettre tout en œuvre pour **simplifier les démarches administratives**, et d'autre part d'assurer le **respect des réglementations communales** pour un cadre de vie serein et agréable dans notre commune.

- **Faire de la simplification administrative une priorité**

La simplification administrative est transversale, c'est-à-dire qu'elle peut concerner tous les membres du collège dans leurs attributions respectives. Nous proposons de créer la compétence « simplification administrative » et de l'attribuer à un échevin qui sera chargé, de manière transversale à l'ensemble des compétences, de rechercher toutes les simplifications administratives possibles au bénéfice du citoyen.

- **Faire respecter les réglementations communales et sensibiliser au vivre ensemble**

Vivre dans une commune rurale comme la nôtre est un privilège qui s'accompagne également de devoirs, afin que chacun puisse vivre ensemble de manière sereine. Cela passe notamment par le respect des réglementations communales d'usage quotidien (hauteur de haies, tonte de pelouses, tapage nocturne, chien en laisse sur la voie publique, etc.). La sécurité devra également être assurée, notamment sur les places communales. Nous prendrons nos responsabilités en ce sens.

## • Sensibiliser l'ensemble des citoyens aux valeurs de la ruralité

Festivités villageoises, tracteurs, animaux, lisier, travail nocturne saisonnier, etc. sont autant d'éléments qui participent à faire de notre commune une entité rurale où il fait bon vivre. Le respect de ces éléments est important pour vivre en harmonie dans notre commune. Notamment, le respect du travail de nos agriculteurs est essentiel. Ce lien avec la terre cultive un esprit de communauté où solidarité, simplicité et respect du rythme naturel façonnent la vie quotidienne.

## • Faciliter l'accès de l'administration communale aux personnes qui travaillent

Il n'est pas toujours aisé de se rendre à la commune pendant les heures d'ouverture « normales ». C'est pourquoi, nous proposerons une ouverture de la commune le samedi matin/plus tard la semaine pour faciliter l'accès aux personnes qui travaillent en journée.

## • Faciliter les démarches administratives en dématérialisant un maximum de procédures

La réalisation des procédures administratives via une procédure numérique permet d'avoir accès à celles-ci à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, facilitant ainsi l'accès pour ceux qui travaillent. C'est pourquoi nous encouragerons la dématérialisation des procédures administratives qui le permettent. Afin de ne pas pénaliser les personnes qui ne sont pas à l'aise avec un ordinateur, les procédures « papiers » seront toujours bien assurées.

## • Soutenir nos associations

Gesves est une commune active grâce à sa vie associative. Il est dès lors primordial de soutenir les initiatives associatives pour maintenir notre cadre de vie. Nous soutiendrons ces associations dans leurs activités et leurs démarches via, par exemple, du matériel communal, la mise à disposition temporaire du domaine public, la publicité, la simplification des démarches administratives, la mise à niveau de leurs locaux, etc.

## Mais aussi

- Collaborer intensivement avec le Parc naturel Cœur de Condroz afin de contribuer à la gestion durable du territoire.
- Rationaliser et améliorer l'accessibilité des communications communales (livret jaune, site communal, Gesves info, etc.).
- Rappeler régulièrement la réglementation communale d'usage quotidien (hauteur haie, tonte de pelouses, etc.) via le Gesves info, Facebook, Instagram.
- Établir un répertoire de personnes volontaires pour apporter leur aide dans le cadre d'urgences (exemple : inondations).
- Prévoir des containers en suffisance pour les points « Terre Neuve » et gestion régulière de ceux-ci.

# Une mobilité qui décloisonne Gesves du reste du monde

La mobilité n'est pas seulement se rendre d'un point A à un point B. Il s'agit d'une matière transversale qui concerne la santé, l'accessibilité économique ou encore l'environnement et la sécurité. En tant que zone rurale, Gesves souffre d'un déficit en transport en commun. Dès lors, nous proposerons de véritables **solutions pour rendre accessible plus facilement et fréquemment les grandes villes** et les lieux de mobilité comme les gares ferroviaires. Nous sécuriserons également les cheminements piétons et nous adopterons une **vision cohérente de la mobilité douce**.



- **Mettre en place des solutions de mobilité pour rejoindre les grandes villes et les lieux de vie**

L'offre de transport en commun à Gesves, et plus largement en zone rurale, est déficiente en Wallonie. Une modification de l'offre de bus nécessite des procédures administratives longues au sein de la bureaucratie régionale. C'est pourquoi il est primordial de prendre le taureau par les cornes et de proposer nous-mêmes des solutions de mobilité à nos habitants désireux de prendre le bus pour se déplacer (étudiants, personnes âgées, employés, etc.). Pour ce faire, nous proposons d'établir un contrat de mobilité avec plusieurs communes.

Concrètement, il s'agit d'un accord de collaboration visant à améliorer et à coordonner les déplacements et les infrastructures de transport au sein de nos territoires. Par exemple, un ou plusieurs car/minibus pourraient être loués et ne réaliser que des déplacements au sein de nos territoires pour rediriger les usagers vers des lieux de mobilité importants (gares ferroviaires, écoles, commerces, etc.). L'objectif est de faciliter la mobilité des habitants avec une offre de transport renforcée et plus fréquente.

- **Entretien régulièrement les sentiers communaux**

Les sentiers communaux jouent un rôle touristique mais également en termes de mobilité douce et active. C'est pourquoi nous comptons améliorer l'entretien régulier de nos sentiers en examinant les possibilités d'engagement de personnel subsidié ou encore de recours aux étudiants selon le principe d'été solidaire.

- **Développer une vision globale de la mobilité alternative (piétons, PMR, cyclistes, cavaliers)**

Trop de dépenses en mobilité douce se sont réalisées sans concertation, sans que l'on comprenne réellement la logique intermodale ou la vision politique en mobilité douce. En faisant attention à nos dépenses, nous souhaitons définir une réelle politique de la mobilité douce à Gesves, en réfléchissant à un schéma structurant dans chaque village. Nous doterons Gesves d'une réelle vision à long terme qui permet un réel usage du vélo ou de la marche, de manière réfléchie et raisonnable.

- **Aménager et entretenir des bancs publics**

Il existe un grand nombre d'itinéraires de marche empruntés dans nos villages, notamment par des personnes plus âgées. Aménager des bancs publics le long des itinéraires piétons est important pour offrir des lieux de repos et de détente aux marcheurs, aux personnes âgées, et aux familles. Ces espaces favorisent la convivialité, encouragent la mobilité douce en rendant les promenades plus accessibles, et enrichissent l'expérience des usagers en créant des points de pause agréables au sein de la commune.

- **Sécuriser les cheminements piétons**

Il est important de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité sur l'espace public en favorisant l'élargissement ou la création de trottoirs lorsque cela est possible, ainsi que des zones piétonnes réfléchies et cohérentes. Lorsque la création de trottoirs n'est pas possible, le balisage de chemins et itinéraires piétons continus et sécurisants seront étudiés en concertation avec les citoyens (assemblées citoyennes).



- **Étudier la faisabilité des bornes de recharge pour véhicules électriques (vélos, voitures, etc.)**

Les constructeurs s'orientent de plus en plus vers la vente de véhicules électriques, bien aidés par des réglementations de sortie du thermique qui les y obligent. Dès lors, la commune doit être proactive en la matière. C'est pourquoi, en collaboration avec le BEP et la Région wallonne, et dans le cadre de l'objectif de créer un maillage dense de bornes sur l'ensemble du territoire wallon, nous serons proactifs et chercherons à jouer un rôle au sein de ce maillage.

- **Valoriser Gesves comme terre des cavaliers**

Gesves bénéficie d'une reconnaissance dans les chevaux, notamment via son école d'équitation. Utiliser cette renommée de capitale du cheval pour créer une « terre de cavaliers » permettrait d'asseoir Gesves comme un endroit incontournable dans le domaine et d'accroître son attrait touristique. La valorisation se manifestera par l'actualisation du balisage de sentiers, leur communication et un entretien de ceux-ci en fonction de ce type de pratique.

### **Mais aussi**

- Évaluer l'adéquation des limitations de vitesses en agglomération pour assurer la sécurité dans nos villages.
- Aménager des aubettes/parkings vélos dans les centralités des villages, les écoles et/ou nœuds de mobilité de la commune.
- Revoir la signalétique pour l'itinéraire vers le Haras en le faisant passer par la Chaussée de Gramptinne.
- Sensibiliser le Gouvernement wallon aux zones rurales, via nos relais régionaux, dans le cadre de l'augmentation de la fréquence des bus au sein de celles-ci.
- Améliorer le service de taxi social et communiquer plus clairement sur celui-ci.
- Étudier la création de places de stationnement, avec un marquage au sol prévu à cet effet, dans certaines rues de nos villages qui le nécessitent, tout en privilégiant l'espace piétonnier.
- Sensibiliser les élèves à l'usage du vélo et du partage de la route entre tous les usagers. Sensibiliser à la pratique du covoiturage.





# Des citoyens responsabilisés et récompensés

Philosophiquement, le principe de pollueur-payeur doit être un incontournable de la gestion publique. **Ceux qui font attention** à leurs déchets, et in fine leur pollution, **doivent pouvoir être récompensés**. De plus, nous voulons intégrer les projets communaux qui ont trait à l'environnement dans une **démarche ERC** (éviter-réduire-compenser). Ce principe vise à minimiser les impacts environnementaux : éviter les dommages, réduire ceux inévitables, et compenser ceux résiduels.

- **Analyser la possibilité de récompenser fiscalement les personnes soucieuses de la gestion de leurs déchets**

La gestion des déchets représente un coût important pour les communes. Elles sont obligées de le couvrir à 100% par des recettes, c'est ce que l'on appelle le principe du coup-vérité qui détermine les montants de la taxe déchets.

Cette taxe se compose d'une partie forfaitaire et d'une partie variable. La partie forfaitaire varie selon la composition du ménage, tandis que la partie variable est proportionnelle à la production de déchets du ménage. Le nombre de levées forfaitaires est fixé à 12 à Gesves, alors que la moyenne est entre 8 et 9 levées par an/ménage. Cela signifie que même si le ménage porte une attention particulière à sa production de déchets et ne réalise que 8 levées par an, il payera un forfait pour 12 levées. C'est une injustice pour les personnes qui sont responsables et font attention à leur production de déchets.

En diminuant le nombre de levées comprises au sein de la partie forfaitaire, on diminue la taxe à due concurrence et on responsabilise chaque ménage dans le tri de ses déchets sur la partie variable. Ainsi, un ménage qui trie davantage, fait attention à sa consommation, réduisant ainsi la pollution, verra sa taxe réduite. Concrètement, si le nombre de levées passe de 12 à 8, cela pourrait représenter un gain moyen de 225,66 € sur la législature pour chaque ménage. Cette proposition sera analysée dans le respect des compositions des ménages.

- **Lutter contre les dépôts clandestins en augmentant le nombre d'agents constatateurs formés**

Un agent constatateur est chargé de chercher, constater, poursuivre et réprimer les infractions en matière d'environnement sur le territoire communal. Augmenter le nombre d'agents renforce la capacité de la commune à faire respecter les règlements locaux, assurant ainsi un environnement plus sûr et ordonné. De plus, cela permet une réponse plus rapide et efficace aux infractions, dissuadant les comportements non conformes. Enfin, une plus grande présence d'agents constatateurs renforce la confiance des citoyens dans les institutions locales, favorisant une meilleure qualité de vie et un sentiment de sécurité accru.

- **Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux**

Nous souhaitons poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, en ce compris ceux du CPAS. Outre le fait que cela permet de réduire notre impact sur l'environnement, il est également possible de prévoir des économies d'énergie et des dépenses moindres à long terme.

- **Développer l'économie circulaire**

Nous encouragerons l'économie circulaire, selon l'adage : « les déchets de l'un sont la matière première de l'autre ». Dans cette optique, nous favoriserons la réutilisation des déchets verts ainsi que le maintien de produits et leurs composants en circulation le plus longtemps possible, tout en veillant à garantir la qualité de leur utilisation.



- **Prévoir des poubelles publiques sélectives en suffisance**

Il n'est pas rare de voir les bulles à verres et les poubelles déborder sur la voie publique, notamment lors des festivités sur notre territoire. C'est pourquoi nous devons assurer des poubelles publiques en suffisance lors d'événements, en collaboration avec les organisateurs.

- **Intensifier la sensibilisation à la réduction des déchets**

Nous souhaitons intensifier le développement des partenariats avec les commerces, les entreprises, les écoles ou encore les associations, les citoyens et le personnel communal pour la réduction active des déchets ou l'utilisation de matériaux réutilisables ou biodégradables lorsque c'est possible.

- **Encourager l'isolation des maisons en accompagnant les citoyens**

Dans un objectif d'accompagnement administratif, nous souhaitons encourager l'isolation des maisons en accompagnant les citoyens dans les démarches administratives pour obtenir une aide financière afin de répondre à la volonté de la Wallonie d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

### **Mais aussi**

- Être attentif à l'endigement de la prolifération des espèces nuisibles et accompagner les citoyens qui doivent y faire face.
- Améliorer l'accompagnement dans le cadre de la mise en place de l'épuration des eaux individuelles.
- Poursuivre POLLEC, la « Politique Locale Énergie Climat », qui est le programme de soutien mis en place par la Région wallonne pour aider les communes wallonnes à s'engager dans la Convention des Maires et à en atteindre les objectifs.
- Poursuivre l'opération « Zéro Déchet ».





# Une jeunesse soutenue et écoutée

Gesves dispose d'un Conseil des jeunes mais le collège ne le réunit pas. Pour nous, les jeunes doivent pouvoir **participer aux décisions** qui les concernent, ainsi qu'à toute autre décision de la vie publique à Gesves. De plus, la commune de Gesves dispose de nombreux jeunes qui s'investissent dans le sport, les mouvements de jeunesse, l'artistique, etc. Nous avons la chance d'avoir une multitude d'associations qui permettent d'offrir un cadre aux jeunes pour se développer. Il est donc important de **soutenir ces associations dans** les activités qu'elles développent. Concernant la petite-enfance, nous disposons de 3 crèches communales que nous voulons valoriser et renforcer.

- **Consulter et faire entendre la voix des jeunes**

Nos jeunes doivent pouvoir relayer leurs préoccupations et être écoutés. Pour ce faire, nous relancerons et élargirons le Conseil des Jeunes que nous avons créé. Le Conseil permet aux différentes associations de jeunes (maisons de jeunes, patro, scouts, etc.) de se rencontrer, d'échanger leurs expériences respectives et de mettre en place, s'ils le désirent, des activités communes. De plus, il s'agit d'une structure solide qui permet aux jeunes de pouvoir faire entendre leur voix sur des sujets ou des projets communaux qui les touchent. Une réelle consultation des jeunes dans le cadre de la politique jeunesse de la commune sera mise en place.

- **Etudier la création d'une halte-garderie**

La halte-garderie est un mode de garde plus allégé que celui d'une crèche. L'accueil des jeunes enfants est occasionnel et assuré à hauteur de quelques heures ou demi-journées par semaine. Cette formule permet notamment l'opportunité de faire garder, de manière ponctuelle, les enfants dont les parents se rendent à un entretien, une formation, etc., dans le cadre d'une réinsertion socioprofessionnelle.

### • **Entretien et rénover les plaines de jeux qui le nécessitent**

Gesves dispose de 7 plaines de jeux, dont au moins une dans chacun des 5 villages de l'entité. Elles offrent un cadre de rencontre et d'amusement parfait pour les petits et les grands. Elles permettent de créer du lien, notamment intergénérationnel. Dès lors, il nous paraît essentiel d'améliorer leur entretien et de les rénover et rafraîchir.

### • **Soutenir les initiatives existantes et futures de nos mouvements de jeunesse**

Outre les organismes sportifs, Gesves regorge d'associations visant à l'épanouissement du jeune, à sa réalisation en tant que personne : maison des jeunes, scouts, patro, etc. Nous soutiendrons ces associations dans leurs activités et leurs démarches, notamment via le prêt de matériel, la simplification des démarches administratives, la mise à niveau de leurs locaux, etc. Nous serons un point d'écoute pour ces mouvements. Ils sont d'une grande importance pour notre commune.

### • **Augmenter les places d'accueil sur Gesves**

La couverture sur la commune est l'une des trois plus importantes de la province avec 69 places pour les crèches communales. Dans le cadre de la future mesure « Développement de nouvelles places de crèches – Infras » du Gouvernement wallon, visant à augmenter la capacité d'accueil en crèche par la création de nouvelles infrastructures ou l'aménagement des locaux existants pour qu'ils répondent aux normes de sécurité et de confort nécessaires à l'accueil des jeunes enfants, la commune devra se tenir prête à saisir l'opportunité de rénovation, d'amélioration ou même de création de nouvelles places. Dans ce contexte également, nous souhaitons compléter le cadre des places d'accueil sur le site de Gesves pour passer à 21 places, tout en adaptant l'infrastructure.

### **Mais aussi**

- Maintenir et renforcer les consultations ONE sur le territoire communal.
- Soutenir le développement de l'asbl Gesves extra.
- Maintenir et renforcer les plaines durant les vacances scolaires.

*Nous disposons de  
**3 crèches**  
**communales** que  
nous voulons  
valoriser et  
renforcer.*



# Des aînés gesvois écoutés et aidés

Les personnes de plus de 60 ans représentent un quart de la population gesvoise. Leurs expériences de vie constituent des ressources inestimables pour les générations plus jeunes. Les aînés transmettent des traditions, des valeurs et des connaissances qui façonnent notre identité culturelle et sociale. **Respecter et prendre soin de nos aînés**, c'est reconnaître leur contribution continue et essentielle à notre société.

- **Maintenir nos aînés sur le territoire Gesvois**

S'il est important de rejoindre le territoire et d'y vivre, il est également essentiel de pouvoir y rester et vieillir en toute sérénité. Nous souhaitons maintenir nos aînés sur le territoire en proposant des offres adaptées : maison de repos, maintien à domicile, aidants proches, logements intergénérationnels, etc.

- **Aménager des espaces publics adaptés**

Nous porterons une attention aux besoins et attentes spécifiques des aînés et des personnes à mobilité réduite dans l'aménagement des espaces publics (bancs, ajouts de marches ou rampes lorsque cela s'avère nécessaire, accessibilités des sanitaires, etc.). La mise en place de ces aménagements doit aussi s'accompagner de l'entretien régulier de ces derniers.

- **Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées**

Nous accorderons une attention particulière au maintien à domicile des personnes âgées en renforçant les soins à domicile, le transport social, la livraison de repas, etc. en collaboration avec les associations présentes sur le terrain (Aide et Soins à Domicile, Centrale de services à domicile et services indépendants).

- **Soutenir et élargir le Conseil consultatif des aînés**

Le Conseil consultatif est un endroit de rencontre qui permet de faire entendre la voix de nos aînés auprès des instances communales. Nous devons relancer et soutenir le Conseil Consultatif des Aînés et l'élargir aux non-membres d'associations et prendre en considération les propositions qu'il émet.

- **Favoriser le lien intergénérationnel et penser aux personnes isolées**

Augmenter les activités intergénérationnelles via les écoles, les plaines de vacances, les mouvements de jeunesse, etc. Dans ce cadre, nous favoriserons toutes les initiatives visant à rendre visite aux personnes isolées. De plus, nous entreprendrons des actions pour diminuer la fracture numérique. Cela passe également par l'amélioration de l'accessibilité, en particulier la lisibilité, des communications communales.

- **Soutenir les activités permettant l'évasion et la santé**

Nous soutiendrons les initiatives permettant à nos aînés de se divertir (pièces de théâtre, concerts, restaurants, petites activités, thé dansant, etc.). Nous désirons promouvoir la santé de nos aînés en proposant une alimentation saine (locale, bio) et des activités physiques adaptées.



**Les personnes de plus de 60 ans représentent un quart de la population gesvoise.**



# Une commune solidaire et responsabilisante

Permettre à tous les Gesvois de **mener une vie conforme à la dignité humaine** doit être une priorité, en agissant sur la réinsertion socio-professionnelle des personnes en situation de décrochage, en aidant les ménages à pouvoir se loger dignement ou encore en accompagnant les personnes plus âgées. Nous voulons **donner tous les moyens aux personnes de se prendre en main** et de se responsabiliser.

***L'égalité pour  
toutes et tous !***

- **Aider au maintien à domicile des personnes âgées**

L'un des principaux avantages du maintien à domicile pour les personnes âgées est qu'il permet de conserver un certain niveau d'autonomie, tout en améliorant le moral de la personne. Nous souhaitons donc accorder une attention particulière au maintien à domicile des personnes âgées en renforçant les soins à domicile, le transport social, la livraison de repas, etc. en collaboration avec les associations présentes sur le terrain (Aide et Soins à Domicile, Centrale de services à domicile et services indépendants).

- **Augmenter l'efficacité du service réinsertion**

Actuellement, le service réinsertion du CPAS est hautement déficitaire (-207.823,16 au compte 2023), le directeur financier pointant du doigt la nécessité urgente de réforme depuis plusieurs exercices comptables et budgétaires. Le nombre de personnes réellement réinsérées tourne autour de 0. Une réelle réflexion devra être menée, avec les acteurs de terrain et de manière pragmatique et raisonnable, afin d'envisager des activités qui permettent réellement au service de réinsérer les personnes sur le marché du travail.

- **Renforcer la collaboration avec l'Agence locale pour l'emploi (ALE)**

Le dispositif ALE met en relation des travailleurs et des particuliers ou des associations dans le cadre de la réalisation d'activités déterminées, par exemple l'aide au petit entretien de jardin, l'aide à la garde d'enfants, etc. Il s'agit d'une chance en plus de s'insérer dans le monde du travail.

- **Lutter contre le décrochage professionnel dans tous les types de métiers**

Actuellement, le service réinsertion se concentre sur des métiers qui nécessitent peu de qualification. Nous désirons élargir l'insertion à d'autres profils et ne plus le cantonner uniquement à certains métiers peu qualifiés. À titre d'exemples, en collaborant avec le secteur privé et les autres communes, nous pourrions offrir des possibilités de réinsertion pour des métiers de bureau, des métiers manuels nécessitant certaines qualifications, etc. De plus, nous encouragerons le public exclu du marché de l'emploi dans diverses initiatives permettant la réinsertion, comme l'accès au permis de conduire (auto-école sociale).

- **Assurer un accès au logement pour tous**

Nous devons assurer un accès au logement pour les gesvois qui souhaitent rester dans notre commune. C'est pourquoi il est utile de s'interroger sur les logements publics et logements d'urgence subsidiés, de manière raisonnée et raisonnable, en étudiant l'opportunité de pratiques innovantes (logements intergénérationnels, habitats groupés, légers ou alternatifs), en priorité pour les demandeurs gesvois en collaboration avec l' AIS et d'autres sociétés de logements.

- **Faire évoluer le Foyer Saint-Antoine**

Nous devons solutionner la problématique du déficit structurel important du Foyer Saint-Antoine à Goyet, notre maison de repos communale. Préserver la stabilité financière du Foyer sur le long terme, c'est préserver le bien-être des pensionnaires et du personnel. Toutefois, le statu quo n'est plus possible, avec un déficit structurel de plus de 200.000€ par an (240.252€ en 2023). Une réorganisation de l'organisme ou une diversification des services paraissent les seules solutions possibles : maison de repos pluricommunale ; élargissement des services proposés comme la résidence service, le court séjour, la revalidation, maison de repos et de soins, etc. Nous nous appuyons sur ce qui fonctionne ailleurs et nous agissons avec pragmatisme.



# Le sport, vecteur d'émancipation et créateur de liens

Les valeurs de solidarité et d'excellence véhiculées par le sport ainsi que son impact sur la santé sont précieux. Vecteur de développement personnel, de dépassement de soi et de valorisation collective, le sport peut également contribuer à renforcer l'intégration sociale. GEM a pour ambition de développer une **véritable politique sportive** pour notre commune, favorisant la **diversité des disciplines** et les synergies entre les associations existantes ou entre particuliers.



- **Mise en place d'un chèque « Sport »**

Afin de favoriser la pratique sportive des enfants et d'encourager les clubs sportifs de la commune, nous proposerons la mise en place d'un chèque « Sport » pour les enfants âgés de moins de 18 ans domiciliés sur la commune pour un club sportif de la commune. L'opération consiste en l'octroi d'une somme par enfant couvrant pour partie la cotisation payée à une association sportive de la commune ou l'achat d'équipement. Cette mesure devra être concertée avec les clubs sportifs pour être efficace, ainsi qu'être évaluée sur son efficacité.

- **Être à l'écoute des besoins des acteurs du sport**

Nous organiserons des rencontres entre les acteurs du sport au sein de la commune et les autorités communales afin de recenser les besoins des clubs et des particuliers et être à l'écoute du terrain. La politique sportive de la commune se fera en concertation avec les acteurs qui font vivre le sport à Gesves, que ce soit les associations sportives ou les particuliers offrant des cours spécifiques.

- **Aider les clubs sportifs dans leur développement et leurs démarches**

Nous avons l'ambition d'utiliser l'asbl Anima Sport pour soutenir l'activité des associations sportives dans leur démarche de communication, développement, d'aide logistique, etc. Anima serait un levier essentiel de la politique sportive de la commune, source de développement et d'accompagnement de nos clubs sportifs.

- **Étudier la possibilité de faire du terrain de football d'Haltinne un lieu multisport**

Nous souhaitons réaliser un audit sur les possibilités d'affectation d'une partie du terrain de football d'Haltinne pour une ou plusieurs pratiques sportives, en étroite collaboration avec l'asbl Anima Sport qui a la gestion des infrastructures sportives, le soutiens aux clubs et le développement d'une offre de qualité comme missions principales. Par exemple, des solutions comme l'athlétisme, le tennis, un skatepark, la musculation urbaine, etc. pourraient être explorées. L'endroit pourrait constituer un lieu innovant, tant pour les habitants de Strud-Haltinne que pour les associations et personnes qui occupent la buvette. Ceci devra se réaliser en concertation avec les scouts, qui occupent régulièrement la buvette et le terrain pour leurs activités et que nous voulons soutenir, et le Comité de Strud.

- **Actualiser régulièrement la cartographie des parcours pédestres, cyclistes et équestres**

Les paysages de Gesves offrent une harmonie parfaite entre nature et authenticité. Profil condruzien verdoyant, forêts denses et coins d'eau dessinent un tableau apaisant. Il s'agit d'un cadre bucolique qui invite à la randonnée et à la contemplation, révélant la beauté tranquille de la campagne wallonne. Dès lors, il est important d'actualiser la cartographie des différents parcours, qu'ils soient pédestres, cyclistes ou équestres. Cela entre dans notre politique de valorisation de Gesves comme terre de cavaliers (cfr. volet Tourisme de notre programme) et terre touristique incontournable.

- **Envisager le développement de la compétition e-Sport et être une commune pionnière en la matière**

La pratique compétitive et organisée des jeux vidéos au moyen d'un ordinateur ou d'une console permettent de développer l'esprit d'équipe et une saine compétition parmi les participants. L'atout majeur du e-sport réside dans le développement des compétences cognitives et sociales. Il favorise la stratégie, la concentration, la collaboration en équipe, et offre des opportunités professionnelles, tout en connectant les jeunes à une communauté mondiale dynamique et compétitive.

### **Mais aussi**

- Numériser les demandes de réservation de salles sportives.
- Améliorer la communication de l'offre sportive sur Gesves.
- Poursuivre et étendre le Challenge Anima à d'autres sports (cyclisme par exemple).
- Réorganiser les « journées multisports » où des initiations seront proposées pour tous les âges et pour toutes les pratiques sportives présentes sur la commune, en étroite collaboration avec les associations et clubs sportifs.
- Maintenir et encourager « Je cours pour ma forme ».

# Le droit à un logement digne pour tous



Le droit à un logement digne est essentiel pour garantir la sécurité, la stabilité et le bien-être d'une personne. Un logement décent offre un espace de repos, protège et assure la dignité humaine. Il favorise aussi l'intégration sociale, la santé mentale et physique, et permet de bâtir un avenir serein. Notre groupe entend accompagner et aider les jeunes ménages et les ménages les plus précarisés à acquérir un logement digne. **Aider ces ménages à acquérir un bien immobilier sera au cœur de notre politique du logement**, de même que le maintien de nos aînés à domicile.

- **Aider les jeunes ménages à acquérir un bien immobilier dans la commune**

La forte pression immobilière implique notamment que les jeunes ménages ont de plus en plus de mal à se loger et à réaliser un premier achat immobilier sur le territoire. Nous étudierons la faisabilité d'une association avec l'AIS Andenne-Ciney pour proposer la mise à disposition de logements tremplins aux jeunes ménages (location). Le but serait de permettre à ces derniers de pouvoir se constituer rapidement un apport en fonds propres pour un achat immobilier futur dans la commune. En plus de ce mécanisme, l'AIS et la commune constitueraient chacune individuellement une réserve d'épargne pour ces ménages. Concrètement, la commune offre un logement en location à loyer modéré à un jeune ménage, avec la proposition de lui ristourner une partie du loyer s'il décide d'acquérir une habitation dans ladite commune. La ristourne peut prendre différentes formes : un montant fixe mensuel, un pourcentage du loyer mensuel ou encore un pourcentage du loyer selon un calcul dégressif en fonction du nombre d'années de location.



- **Accompagner les jeunes ménages et les ménages plus précarisés à l'acquisition d'un logement**

Nous proposons d'accompagner les ménages (une personne isolée, une famille monoparentale ou classique de maximum 2 enfants), qui n'ont pas pu obtenir un prêt auprès d'un organisme financier, dans les démarches auprès de la Société wallonne du crédit social. Le but est d'obtenir un taux fixe, inférieur au taux du marché, en particulier pour les moins de 35 ans, un accompagnement sur-mesure et un étalement des remboursements en fonction des moyens financiers du ou des demandeur(s).



- **Favoriser des logements publics innovants**

Encourager les logements publics et les logements d'urgence de manière raisonnée et raisonnable, en étudiant la possibilité de s'ouvrir aux pratiques innovantes (logements intergénérationnels, habitats groupés, légers ou alternatifs), et en évaluer les avantages et les inconvénients.



- **Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées**

Nous accorderons une attention particulière au maintien à domicile des personnes âgées en renforçant les soins à domicile, le transport social, la livraison de repas, etc. en collaboration avec les associations présentes sur le terrain (ASD, CSD et services indépendants).



# Le tourisme comme vecteur d'attractivité

La commune de Gesves est un véritable joyau pour les amateurs de tourisme et de patrimoine. Nichée au cœur de la Wallonie, elle offre un cadre naturel exceptionnel, avec ses vallées verdoyantes, ses forêts et ses sentiers de randonnée. Gesves est également riche en patrimoine, avec ses châteaux historiques, son petit patrimoine, ses églises centenaires et leur patrimoine, ou encore ses Grottes préhistoriques. Nous devons baser notre politique touristique sur ce capital exceptionnel et le valoriser.

- **Valoriser et réhabiliter le petit patrimoine culturel**

Nous désirons valoriser et réhabiliter le petit patrimoine culturel (chapelles, fours, grottes, etc.) de notre commune. Lorsque ce patrimoine appartient au privé, la commune apportera son aide à la réhabilitation et la valorisation, en total accord avec les propriétaires.

- **Faire des Grottes de Goyet un lieu touristique incontournable de notre région**

Les Grottes de Goyet constituent le plus beau site de préhistoire de Belgique. En 2023, le site avait accueilli 3.146 visiteurs dont un quart d'étrangers. Nous devons continuer à soutenir l'élan constaté depuis la réouverture des Grottes de Goyet, tant touristiquement, que culturellement et économiquement. Pour ce faire, nous comptons renouveler la convention avec le Préhistomuséum et soutenir notre collaboration dans le temps.

- **Valoriser Gesves comme terre des cavaliers**

Gesves bénéficie d'une reconnaissance dans les chevaux, notamment via son école d'équitation. En utilisant cette renommée de capitale du cheval pour créer une « terre de cavaliers », cela permettrait d'asseoir Gesves comme endroit incontournable dans le domaine et accroître son attrait touristique. La valorisation se manifestera par l'actualisation du balisage de sentiers, leur communication et un entretien de ceux-ci en fonction de ce type de pratique.

- **Entretien des sites socioculturels et touristiques, ainsi que les œuvres d'art**

D'une part, la commune possède des effectifs limités, et d'autre part, nous voulons conscientiser la jeunesse à notre patrimoine culturel. Dès lors, nous voulons faire participer des étudiants, tout au long de l'année, aux petits entretiens des sites socioculturels et touristiques communaux (grottes, chapelles, bancs, etc.). De plus, il est plus que nécessaire d'entretenir nos œuvres d'art, développées dans le cadre de la fête de mai, dont une grande partie tombe en ruine.

- **Utiliser la bibliothèque communale comme éleveur culturel**

Nous avons pour objectif d'accroître la diversité d'ouvrages à la bibliothèque communale et d'intensifier le recours à celle-ci dans les écoles et la population via une sensibilisation et une publicité accrue (séances dédicaces, poursuivre les expositions et les activités lectures, etc.).

- **Redynamiser les Journées du patrimoine**

Les Journées du patrimoine sont une véritable vitrine pour notre commune. Dès lors, nous souhaitons les redynamiser en mettant en exergue nos artistes locaux, notre patrimoine culturel et industriel (grottes, châteaux, carrières, œuvres, chapelles, etc.). Il s'agira d'utiliser les Journées du patrimoine pour mettre en place des liens entre les touristes et les producteurs locaux.

- **Soutenir l'implantation locale du Conservatoire Edouard Bastin de Ciney**

Cette décentralisation du Conservatoire de Ciney à Gesves permet d'offrir aux gesvois des formations musicales, d'instruments et de danses contemporaines de qualité à proximité. Nous désirons renforcer ce partenariat avec un projet de nouvelle convention entre la Commune de Gesves et la Ville de Ciney pour l'accueil en décentralisation du Conservatoire.

## Mais aussi

- Valoriser les bâtiments liés au culte par des activités socioculturelles, en accord avec les Fabriques d'église et avec l'évêché.
- Entretien des œuvres d'art sur le territoire communal, développées dans le cadre de la fête de mai.
- Établir un état des lieux régulier des circuits touristiques et sites socioculturels.
- Étudier la possibilité d'utiliser une application mobile qui recense les sentiers et balades dans Gesves, avec possibilité de remise d'avis général sur la balade.



# Des êtres sensibles traités avec respect

Les animaux sont des **êtres dotés de sensibilité** au même titre que l'être humain. C'est d'ailleurs reconnu légalement à présent. À ce titre, notre société se doit de mettre tout en œuvre pour protéger et respecter cette sensibilité. Les interactions entre humains et animaux sont nombreuses et répondent à des logiques variées : compagnon de vie, production et élevage, gestion de la faune sauvage, etc. Nous travaillerons à la reconnaissance de leur sensibilité en **luttant contre la maltraitance animale** et en sensibilisant la population aux implications que détenir un animal implique.

- **Appliquer une tolérance zéro en cas de maltraitance animale**

Les communes disposent, depuis l'entrée en vigueur du Code wallon du Bien-être animal, de davantage de pouvoir en matière de saisie administrative des animaux en cas de maltraitance. En cas de danger pour l'animal, la commune appliquera la procédure de saisie administrative, pour le bien de l'animal. Des conventions avec différents refuges devront être établies et une communication devra être effectuée pour favoriser la réinsertion de l'animal dans une nouvelle famille.

- **Sensibiliser aux obligations que détenir un animal de compagnie implique**

Sensibiliser la population aux obligations liées à la détention d'un animal est crucial pour assurer le bien-être des animaux et prévenir la maltraitance ou l'abandon. Une population informée comprend mieux les responsabilités que cela implique, ce qui conduit à des soins appropriés et un respect accru des animaux. De plus, cela contribue à réduire les problèmes de surpopulation animale et à promouvoir des adoptions responsables.

- **Continuer les campagnes de stérilisation des chats errants**

La stérilisation des chats est obligatoire depuis le 1er novembre 2017. Cela permet de constater une réelle baisse des statistiques d'abandon des chats domestiques et de surpopulation des chats errants.

# Notre liste

1



**Simon Lacroix**

Conseiller communal  
Conseiller du Ministre-Président  
wallon, Adrien Dolimont, et  
Professeur de droit et  
management  
32 ans  
Sorée

2



**Carine Dechamps**

Conseillère communale  
Directrice École Supérieure des  
Affaires  
61 ans  
Mozet

3



**Denis Balthazart**

Conseiller communal  
Agent pénitentiaire et Président  
SLFP Namur-Luxembourg  
47 ans  
Faulx-Les Tombes

4



**Manon Dechambre**

Esthéticienne indépendante et  
enseignante en esthétique  
35 ans  
Gesves

5



**Joseph Toussaint**

Conseiller communal  
Retraité boucher-chevillier  
74 ans  
Gesves

6



**Justine Damsin Marchal**

Étudiante en Sciences économiques  
et de gestion  
25 ans  
Faulx-Les Tombes

7



**Sébastien Bourgeois**

Employé commercial dans le  
secteur bancaire  
44 ans  
Haltinne

8



**Manon Mathieu**

Étudiante en Marketing et  
diplômée en gestion des  
ressources humaines  
23 ans  
Gesves

9



**Julien Delloy**

Agriculteur (Dell'fruit),  
environnementaliste et paysagiste,  
formateur à l'IFAPME  
42 ans  
Sorée

10



**Solenn Hernalsteen**

Professeure de français  
24 ans  
Faulx-Les Tombes

11



**Maxime Goffinet**

Conseiller CPAS  
Conseiller de la ministre  
Valérie Glatigny  
34 ans  
Gesves

12



**Claire-Alice Charles**

Retraitée de l'enseignement  
64 ans  
Gesves

13



**Michel Kinard**

Conseiller CPAS  
Professeur de sciences et  
géographie, entrepreneur agricole  
59 ans  
Faulx-Les Tombes

14



**Camille Ringlet**

Secrétaire médicale  
33 ans  
Sorée

15



**Adrien Graindorge**

Étudiant en comptabilité  
24 ans  
Sorée

16



**Nathalie Mottart**

Responsable en ressources  
humaines et Professeure en GRH  
41 ans  
Mozet

17



**Éric Peraux**

Chauffeur poids lourds  
58 ans  
Gesves

18



**Marie Derèse**

Professeure de géographie  
41 ans  
Haltinne

19



**Eddy Bodart**

Conseiller communal  
Pédiatre CHU-UCL Namur et  
Professeur en médecine  
63 ans  
Faulx-Les Tombes



Gesves En Mieux

## **Nos candidats CPAS**

- GOFFINET Maxime - Gesves
- FLAHAUX Cécile - Haltinne
- HONTOIR Julie - Faulx-Les Tombes
- MATHIEU Manon - Gesves
- HERNALSTEEN Solenn - Faulx-Les Tombes
- RINGLET Camille - Sorée
- ZICOT Marie-Hélène - Faulx-Les Tombes
- MOTTART Nathalie - Mozet
- COCH Catherine - Faulx-Les Tombes

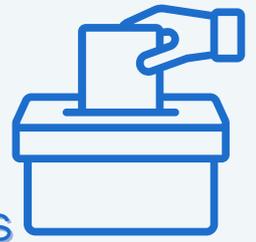
## **Nos candidats CCATM**

- JOSEPH François-Xavier - Haltinne
- DUCHENE Tiphany - Faulx-Les Tombes
- PIERLOT Alain - Gesves
- DIVE Nathalie - Faulx-Les Tombes
- RICHARD Fabienne - Gesves
- DUPONT Laura - Mozet

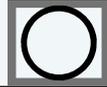
## **Nos candidats commissions**

- OGER Thierry - Gesves
- DAMSIN MARCHAL Justine - Faulx-Les Tombes
- COLLARD Raphaël - Faulx-Les Tombes
- BULON Léa - Mozet
- COLLÉE Laura - Faulx-Les Tombes
- COLLARD-VANHAVERBEK Nadine - Faulx-Les Tombes

# COMMENT BIEN VOTER ?



Nous sommes une équipe. Dès lors, nous vous invitons à voter pour un maximum de candidats. Lorsque vous votez pour un candidat, il a une voix pleine et entière.



1	<b>Simon LACROIX</b>	●
2	<b>Carine DECHAMPS</b>	●
3	<b>Denis BALTHAZART</b>	●
4	<b>Manon DECHAMBRE</b>	●
5	<b>Joseph TOUSSAINT</b>	●
6	<b>Justine DAMSIN MARCHAL</b>	●
7	<b>Sébastien BOURGEOIS</b>	●
8	<b>Manon MATHIEU</b>	●
9	<b>Julien DELLOY</b>	●
10	<b>Solenn HERNALSTEEN</b>	●
11	<b>Maxime GOFFINET</b>	●
12	<b>Claire-Alice CHARLES</b>	●
13	<b>Michel KINARD</b>	●
14	<b>Camille RINGLET</b>	●
15	<b>Adrien GRAINDORGE</b>	●
16	<b>Nathalie MOTTART</b>	●
17	<b>Eric PERAUX</b>	●
18	<b>Marie DERESE</b>	●
19	<b>Eddy BODART</b>	●

GEM est un groupe de citoyens **pluralistes** et engagés pour l'intérêt de **tous les gesvois**. Pour que notre voix soit entendue à la **province** également, nous vous invitons à soutenir notre tête de liste **Simon LACROIX**, qui sera **n°3** sur la liste **MR** aux élections provinciales.